

SEMESTRE 3

• **UE 14 – Fondements disciplinaires : épidémiologie, droit pénal, psychologie (5 ECTS)**

• **UE 15 – Histoire, sociologie et anthropologie de la violence (1 ECTS)**

• **UE 16 – Introduction à l'épidémiologie sociale (2 ECTS)**

• **UE 17 – Méthodes d'analyses du système de sanitaire et social, analyse du recours aux soins et ses déterminants (2 ECTS)**

• **UE 18 – Épidémiologie des situations de violence (2 ECTS)**

• **UE 19 – Droit pénal et droit des situations de violence (2 ECTS)**

• **UE 20 – Méthodes de recherche (2 ECTS)**

• **UE 21 – Méthodologie de la recherche : le processus de publication scientifique (1) (3 ECTS)**

• **UE 22 – Principes d'éducation thérapeutique pour l'analyse et l'intervention auprès des victimes et des auteurs d'infractions (2 ECTS)**

• **UE 23 – Big data en santé et interdisciplinarité (2 ECTS)**

• **UE 24 – Médecine légale du vivant (3 ECTS)**

CONDITIONS D'ADMISSION

En formation initiale :

- **au niveau M1** : aux étudiants en médecine à partir du DFGSM2, aux étudiants titulaires d'une licence en santé, en sciences sanitaires et sociales, en psychologie, en droit, en sociologie, en anthropologie, en sciences de l'éducation ou d'un diplôme d'un niveau équivalent
- **au niveau M2** : aux étudiants ayant obtenu un master 1 en épidémiologie, droit, éthique médicale, psychologie, sociologie, anthropologie ou sciences de l'éducation ou diplôme de niveau équivalent. En particulier, la candidature des étudiants provenant des M1 de la mention santé publique de l'université Paris 13, dont le présent parcours est complémentaire, est encouragée. Selon le projet professionnel ou de recherche de l'étudiant, des candidats d'autres origines disciplinaires peuvent être retenues, en particulier lorsque le projet inclut une dimension liée aux situations de violences.

En formation continue :

- **au niveau M1 ou M2, selon le parcours académique et professionnel des candidats** : médecins, sages-femmes, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, sociologues de la violence ou de la santé, anthropologues, ingénieurs, juristes, avocats, magistrats, officiers de police ou de gendarmerie.

SEMESTRE 4

• **UE 25 – Psychologie et psychiatrie sociale, psycho-traumatologie (1 ECTS)**

• **UE 26 – Anglais en santé, niveau 2 (3 ECTS)**

• **UE 27 – Toxicologie et addictologie (2 ECTS)**

• **UE 28 – Souffrance au travail et risques psycho-sociaux (1 ECTS)**

• **UE 29 – Méthodologie de la recherche : rédaction d'un article (2) (3 ECTS)**

• **UE 30 – Psychiatrie légale et criminologie (1 ECTS)**

• **UE 31 – Santé des personnes privées de liberté (2 ECTS)**

• **UE 32 – Multidisciplinarité en médecine légale et sociale (1 ECTS)**

• **UE 33 – Stage (20 ECTS)**

informations inscriptions

Site de l'Université Paris 13 : www.univ-paris13.fr
Site de l'UFR SMBH : <https://smbh.univ-paris13.fr>
Site du CEDIP : www.univ-paris13.fr/la-formation-continue-a-paris-13

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vie étudiante, frais d'inscription, ... : www.univ-paris13.fr

CONTACTS ET ACCÈS

Orientation - Insertion professionnelle :

VOIE (Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Étudiant)
Campus de Bobigny (Bâtiment de l'Illustration, RdC, salle 18) : Téléphone : 01 48 38 88 38
Site web : www.univ-paris13.fr/orientation

Formation continue (FC) – Alternance (A) – Validation des acquis (VA) :

Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation (CeDIP)
www.univ-paris13.fr/clarifier-son-projet-etre-accompagne
Campus de Villeteuse, Bâtiment Lettres et Communication, Bureau A103 RdC
Téléphone : 01 49 40 37 04
Mail : svap-cfc@univ-paris13.fr

VENIR À PARIS 13 : CAMPUS DE BOBIGNY / 1, rue de Chablais - 93017 Bobigny Cedex

Voiture, à partir de Paris : Porte de la Villette > Route du Bourget (N2) jusqu'au fort d'Aubervilliers Puis D27 (à droite) direction « Faculté de médecine ».

Coordonnées GPS - Latitude : 48.9148297 - Longitude : 2.417706299999634

Transports en commun :

Depuis Paris

- Métro Ligne 5 jusqu'au terminus Bobigny-Pablo Picasso puis Tramway 1 direction St-Denis jusqu'à l'arrêt Hôpital Avicenne.
- Métro Ligne 7 direction La Courneuve-8 mai 1945 jusqu'à l'arrêt Fort d'Aubervilliers puis Bus 134 ou Bus 234, arrêt Les Courtillères.
- Métro Ligne 7 jusqu'au terminus La Courneuve-8 mai 1945 puis Tramway 1 direction Bobigny-Pablo Picasso jusqu'à l'arrêt Hôpital Avicenne.

MASTER MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINE SOCIALE

FORMATION
INITIALE
FORMATION
CONTINUE

Étudier
à UP13

OBJECTIFS

La médecine légale est centrée sur l'examen des victimes et des auteurs d'infractions, elle est tournée vers les personnes en situation de précarité et de souffrance sociale, notamment du fait de pratiques addictives ou de difficultés psychologiques. La médecine sociale est une approche du champ sanitaire tenant compte du contexte social et des conditions sanitaires des individus et des populations, dans laquelle peuvent se retrouver la plupart des spécialités médicales.

Le master de médecine légale et de médecine sociale intègre deux perspectives, l'une individuelle incluant les évaluations en médecine et psychiatrie légale, l'autre collective englobant les questions de santé publique, de droit, de psychologie et de sciences sociales.

La médecine légale a des composantes multiples, tant en termes d'activité hospitalière que d'enseignement et de recherche. Historiquement, la composante thanatologique, en particulier l'autopsie, a représenté l'image la plus répandue de la médecine légale. Depuis la fin des années 1980, la médecine légale du vivant, centrée sur l'examen des victimes et des auteurs d'infractions pénales, a connu un développement considérable. Cette composante concentre désormais la grande majorité des actes de médecine légale (plus de 90%) et prend également une dimension de médecine tournée vers les personnes en situation de précarité et de souffrance sociale.

Le master de médecine légale et médecine sociale est un master multidisciplinaire (médecine, épidémiologie, droit, psychologie, sociologie, histoire), ouvert en formation initiale et formation continue.

COMPÉTENCES VISÉES

La formation proposée en médecine légale et médecine sociale vise à combler un manque et rétablir un équilibre entre l'activité pratique hospitalière et l'offre d'enseignement et de formation à la recherche. Elle vise également à intégrer la médecine légale dans une démarche de santé publique et d'épidémiologie sociale associant la prise en compte d'éléments somatiques et psychiques, dans une visée transdisciplinaire de recherche en santé globale. Deux dynamiques seront considérées, l'une individuelle incluant les évaluations en médecine et psychiatrie légale, l'autre collective englobant les problématiques de médecine, psychologie et psychiatrie sociale et transculturelle.

La première année, sous-titrée 'Médecine et société', s'inscrit dans une approche globale médecine et société, basée sur deux piliers :

- un enseignement de médecine légale et de médecine sociale ne nécessitant pas de prérequis médical, axé sur les questions d'actualité articulant santé et questions de société
- une initiation à la réflexion scientifique en médecine, ainsi qu'à la circulation et la transmission de l'information en santé, ce qui dans une vision internationale implique un enseignement spécifique d'anglais en santé.

Ces deux piliers, associés au stage d'initiation à la recherche, constituent le noyau dur de cette année.

La deuxième année, consacrée à une approche multidisciplinaire de la médecine légale et de la médecine sociale, sera basée sur l'accueil et la formation de deux contingents d'étudiants :

- des étudiants ayant validé le M1 de cette même formation, soit au cours de leurs études de médecine, soit lors d'une inscription spécifique au cours d'une année dédiée à cette formation
- des étudiants issus d'un autre M1 ou diplôme de niveau équivalent : M1 de la mention santé publique de l'université Paris 13, M1 ou M2 de droit, d'épidémiologie, de sciences de l'éducation, de psychologie, voire de sociologie ou d'anthropologie selon l'orientation et le projet ultérieur du candidat.

POURSUITE D'ÉTUDES / INSERTION PROFESSIONNELLE (MÉTIERS VISÉS)

Au niveau M2, en articulation avec les UE de méthodologie de la recherche et de formation à la publication scientifique, le stage aboutira à la rédaction d'un mémoire s'intégrant dans une perspective de publication.

La formation a une orientation marquée en recherche. Une poursuite d'études visant à l'acquisition d'un doctorat sera envisagée dans les disciplines suivantes, tenant notamment compte de la formation initiale des étudiants : santé publique, épidémiologie, anthropologie, sociologie, psychologie, éthique médicale, droit, sciences de l'éducation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Chaque unité d'enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances sous la forme d'un examen final écrit. Les UE 1 à 5 comportent un contrôle continu.

Une session de rattrapage pour les examens écrits est organisée sous la forme d'un examen unique par semestre. Il n'y a pas de session de rattrapage pour le stage/mémoire.

Le M2 comporte également la rédaction et la soutenance d'un mémoire basé sur le projet de publication d'un article scientifique. La validation est semestrielle.

Au niveau M2, il n'y a pas de compensation entre les notes d'examen écrit et celles de stage/mémoire.

Chaque étudiant aura un enseignant référent, habituellement responsable de son stage et de son mémoire de recherche. Tout étudiant manifestant des difficultés sera étroitement accompagné, afin que soit mis en oeuvre tout dispositif personnalisé de mise à niveau : entretiens individuels réguliers, accompagnement précoce du projet de recherche, réévaluation des objectifs de la formation en lien avec le projet professionnel ou académique.



Master 1^{ère} année

SEMESTRE 1

- UE 1 – Bases de médecine légale et de médecine sociale (3 ECTS)
- UE 2 – Initiation à la publication biomédicale – E-santé, 1^{ère} partie (3 ECTS)
- UE 3 – Anglais en santé (3 ECTS)
- UE 5 – Droit de la santé (6 ECTS)

• UE 6 – Ethique, déontologie et médecine légale générale (3 ECTS)

• UE 9 – Sociologie de la santé (6 ECTS)

• UE 10 – Anthropologie de la santé (6 ECTS)

• UE 11 – Sciences sociales et prison (6 ECTS)

• UE 12 – Méthodologie de la recherche en sciences sociales (6 ECTS)

SEMESTRE 2

• UE 4 – Comment se fait la science, E-santé 2^e partie (3 ECTS)

• UE 7 – Addictologie (3 ECTS)

• UE 8 – Séminaires d'actualité en médecine légale et médecine sociale (6 ECTS)

• UE 13 – Stage de recherche (18 ECTS)